

Nouvelles du conseil du 13 janvier 2020

Déprédations :

un appel à témoin

Diverses déprédations ont été commises en plusieurs endroits de la localité, durant la nuit de samedi à dimanche derniers. Sur des propriétés privées ou publiques, le ou les auteurs de ces actes stupides ont en particulier arraché des piquets à neige, plié un panneau du BPA, déterré et détruit des plantations décoratives, endommagé un véhicule.

La Municipalité a déposé une plainte pénale contre inconnu. Parallèlement, elle lance un appel à témoin, en invitant toute personne ayant observé des comportements inhabituels, durant le week-end dernier, à l'annoncer à l'administration communale ou auprès du maire. La plus grande discrétion sera assurée à tout témoin.



La population diminue

Suivant un mouvement sans doute provisoire, la population a diminué l'an dernier de 29 unités dans la commune. 1954 personnes vivaient dans la localité au 31 décembre dernier, avec un déséquilibre de genres contraire aux valeurs nationales, soit 1009 hommes et 945 femmes.

En 2019, le service du contrôle de l'habitant a enregistré 20 naissances, 17 décès, 145 arrivées dans la commune et 177 départs de celle-ci.

Quant à leur origine, on signalera que 1596 habitants sont de nationalité suisse, tandis que 358 personnes possèdent un passeport d'un autre Etat.

Sur le plan de l'état civil, on dénombre 850 célibataires, 854 personnes mariées, 2 habitants en partenariat enregistré, 166 résidents divorcés et 82 veuves et veufs.

Dans le domaine de la confession enfin, la population se répartit comme suit : 584 protestants, 557 catholiques romains, 4 catholiques chrétiens et 809 personnes d'autres confessions ou sans confession.

Mérites locaux :

On avance...

La commission mise sur pied pour décerner les futurs Mérites culturels et sportifs de la commune tiendra sa première séance le mardi 4 février prochain. Rappelons qu'elle est formée de Guy Montavon (président), Eduard Aschwanden, Christian Chopard, Raphaël Monachon et Sacha Criblez.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Mise à jour

Le Conseil municipal a procédé lundi à la mise à jour du programme de législature 2018-2021, ainsi qu'à la planification des travaux prévus cette année.

Elles hurleront

Le traditionnel et obligatoire test des sirènes se déroulera le 5 février prochain de 13 h 30 à 16 h. Il est placé dans notre commune sous la responsabilité du corps des sapeurs-pompiers La Suze.

Cahiers ratifiés

L'Exécutif local a ratifié lundi soir deux cahiers des charges revus en rapport avec la récente nomination d'un chef concierge. Ces documents concernent les travaux dévolus au responsable technique (qui n'a désormais plus aucun engagement de conciergerie ou d'entretien des bâtiments) et au concierge.

Un nouveau Monsieur Energie

L'association Jura bernois.Bienne a nommé un nouveau conseiller en énergie, en la personne de Jean-Luc Juvet, de Bévillard (Route de Sorvilier 21, 2735 Bévillard, 032 492 71 31, conseiller.energie@jb-b.ch). On soulignera que son conseil gratuit (par téléphone) s'adresse non seulement aux collectivités communales, mais également aux privés.

Hors course...

La conseillère municipale Chantal Vaucher a été la malheureuse victime d'un accident de ski, qui induit son indisponibilité pour six à sept semaines. Les autorités lui souhaitent un prompt et complet rétablissement. Chantal Vaucher est remplacée par sa collègue Chantal Tschannen et par le maire, René Rimaz.

Concession éteinte

Datant d'une bonne soixantaine d'années, une concession d'eau était toujours accordée aux exploitants de l'ancienne scierie de Sombeval, pour une utilisation par sa roue à aubes en particulier. L'Office cantonal des eaux a demandé à la commune l'extinction de ce droit, ce que le Conseil municipal a ratifié lundi soir. Les vannes seront donc démontées.

Rappelons que tout ce qui concerne les eaux de la Suze est désormais géré par le Syndicat éponyme.

A sa soif

Suite aux prélèvements d'eau potable effectués le 19 décembre dernier par le fontainier, Yannick Bouquet, les analyses du laboratoire cantonal révèlent une parfaite conformité du précieux liquide avec les normes en vigueur. L'eau du réseau communal est bonne, on peut donc continuer à en boire à sa soif.